

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 30 AVRIL 2024**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, trentième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, Mme Danielle Charbonneau, mairesse d'Henryville et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Absence motivée : M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle.

Également présents: Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

---

9 h 00 **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

2186-04-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,  
Appuyée par la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 30 avril 2024 dans sa forme et teneur en tenant compte des ajouts suivants:

1. Ajout du point 1.2.3 : Révision du schéma d'aménagement.
2. Ajout du point 2.5 : Demande d'aide financière de Alo Richelieu (75 000\$).
3. Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

2187-04-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 avril 2024 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

A.1) **Règlement 2256**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2256 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie le plan d'urbanisme afin d'y intégrer un nouveau plan particulier d'urbanisme pour le centre-ville.

A.2) **Règlement 2267**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2267 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie le plan d'urbanisme pour tenir compte des exigences de la LAU relatives à la lutte contre les îlots de chaleur.

A.3) **Règlement 2270**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2270 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement de zonage régie l'abattage d'arbres (secteur rue des Trembles et rue Sainte-Thérèse), prohibe le remblai sur les troncs d'arbres lors de travaux et corrige certaines dispositions relatives à la plantation, l'entretien et l'abattage d'arbres.

A.4) **Règlement 2287**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2287 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie le plan d'urbanisme pour y intégrer un objectif concernant la mise en place de programmes d'aide financière en matière de patrimoine bâti.

1.2 **Urbanisme - Divers**

1.2.1 **Projet éolien Monnoir- Rencontre**

Les membres du comité administratif acceptent l'offre des promoteurs du projet éolien Monnoir à Sainte-Brigide-d'Iberville en vue d'exposer un état de situation et l'avancement des travaux. Le tout se déroulera préalablement à la séance ordinaire du mois de juin.

1.2.2 **PRMHH - Engagements de conservation/révision - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

Les membres du comité administratif discutent de la missive transmise par les représentants de la ville de Saint-Jean-Sur-Richelieu relativement à des modifications aux engagements de conservation du PRMHH. Des vérifications seront faites à l'effet d'obtenir ou non une résolution du Conseil de la ville. Le dossier sera rediscuté ultérieurement.

1.2.3 **Révision du schéma d'aménagement**

Madame Cynthia Gagnon, urbaniste, soumet que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été modifiée de sorte qu'il n'est plus nécessaire de demander une prolongation au MAMH pour la réalisation de la révision du schéma d'aménagement. Désormais, le MAMH transmettra une demande de révision aux MRC et elles auront une période de 3 ans pour la réaliser.

Monsieur Réal Ryan prend son siège.

2.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2.1 **NexDev**

2.1.1 **Rapport d'activités 2023 - THR et NexDev**

Les membres du comité administratif acquiescent à la présentation des rapports d'activités 2023 de Tourisme Haut-Richelieu et de NexDev préalablement à la séance ordinaire du 8 mai prochain. Une période de 45 minutes est prévue.

2.1.2 **Conseil d'administration de NexDev - Substitut**

Les membres du comité administratif suggèrent d'entériner une résolution afin de nommer Mme Andrée Bouchard à titre de substitut en cas d'absence de M. Ryan à une réunion du Conseil d'administration de NexDev. Il est souligné que NexDev devra modifier ses règlements généraux pour officialiser cette forme de remplacement.

2.2 **Entente de développement culturel - Appel de projets en médiation et patrimoine**

Le directeur général informe qu'un montant résiduel est disponible pour permettre un nouvel appel de projets en médiation et patrimoine.

2.3 **Projet Signature Innovation**

2.3.1 **Volet règlements d'urbanisme - Appel d'offres**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser un appel d'offres pour réaliser un positionnement stratégique de même qu'une planification et le développement d'espaces industriels dans le cadre du projet Signature innovation.

2.3.2 **Suivi du dossier de Lacolle**

Il est mentionné que l'acquisition d'une partie du terrain industriel de Lacolle pourrait nécessiter la modification du règlement de contrôle intérimaire de la MRC. Les enjeux doivent être discutés entre la municipalité de Lacolle, NexDev et la MRC.

2.4 **Alliance solidarité Montérégie 2024-2025 - Avenant**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement et l'autorisation aux signatures d'un avenant à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. En l'occurrence, il s'agit de prolonger l'entente pour une période d'un an.

2.5 **Alo Richelieu - Demande d'aide financière**

Mme Martine Lorrain-Cayer, représentante de Alo Richelieu, rencontre les membres du comité administratif pour exposer l'état de situation de la coopérative Alo Richelieu. À cet effet, une demande d'aide financière est sollicitée pour un projet de balade et navette fluviale au cours de l'été 2024. Ce projet pourrait utiliser la subvention de 75 000\$ accordée pour l'acquisition de vélos électriques reportée depuis 2 ans. Le tout sera discuté préalablement à la séance ordinaire du 8 mai.

3.0 **FONCTIONNEMENT**

3.1 **Finances**

3.1.1 **Comptes - Factures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 mai prochain.

3.1.2 **Fonds d'assurance des municipalités du Québec - Portefeuille d'assurances 2024 - Renouvellement**

Le directeur général soumet qu'une augmentation de 11.162% est envisagée pour le renouvellement du portefeuille d'assurances 2024. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution en vue d'autoriser le paiement de 70 291.92\$ tx incl..

3.1.3 **Soutien aux ressortissants ukrainiens - Renouvellement d'aide financière**

Les membres du comité administratif recommandent d'accorder le renouvellement de l'aide financière accordée à l'Ancre pour une somme de 37 750\$ puisée à même l'enveloppe financière des ressources naturelles réservée à la ville de Saint-Jean-Sur-Richelieu. En l'occurrence cette dernière participe également au financement.

3.2 **Divers**

3.2.1 **Demandes d'appui**

A) **Modification de l'article 239 de la LAU - Prolongation de délai**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la ville de La Sarre afin que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit modifiée à son article 239 de sorte à permettre une prolongation de délais en fonction du plan de travail et de l'échéancier soumis par une municipalité dans le cas de concordance au schéma d'aménagement et de développement.

B) **Impact des changements climatiques sur la voirie locale**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC du Val-Saint-François afin que soit revu en profondeur le Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers concernant les périodes de dégel. Il est également sollicité d'augmenter et d'assouplir le financement accordé aux municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau local.

3.2.2 **Présidente de la TCRM - Tournée régionale**

Il est mentionné que Mme Catherine Fournier, mairesse de Longueuil et présidente de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) entreprend une tournée régionale de la Montérégie. Cette dernière sera dans le Haut-Richelieu le 8 mai, de 13h00 à 14h30. Les membres du comité d'administratif, le président, la directrice générale de NexDev, l'urbaniste et le directeur général de la MRC du Haut-Richelieu, recevront Mme Fournier. Le tout se tiendra au Domaine Trinity et les dossiers discutés viseront la plaine inondable, le ministère des Transports et de la Mobilité durable en ce qui a trait aux pistes cyclables et les programmes d'aide aux infrastructures.

4.0 **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

4.1 **Acquisition d'actions D de Compo-Haut-Richelieu inc.**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'acquisition de 171 818\$ d'actions de catégorie « D » de Compo-Haut-Richelieu inc.. Considérant les dépenses intervenues pour la division commerciale et ce, au coût de 1\$ chacune.

5.0 **COURS D'EAU**

5.1 **Ruisseau de la Bataille, branche 1 -  
Villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et La Prairie**

5.1.1 **Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis pour la branche 1 du ruisseau de la Bataille située en les villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et La Prairie.

5.1.2 **Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Considérant l'ouverture des soumissions déposées pour les travaux d'entretien de la branche 1 du ruisseau de la Bataille le 1er mars 2024, les membres du comité administratif recommandent l'octroi du contrat à la firme J.A. Beaudoin construction limitée pour un montant de 77 004\$ excluant les taxes et l'autorisation aux signatures.

5.2 **Ruisseau Hazen, branche 5 -  
Mont-Saint-Grégoire -Demande d'entretien**

M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau soumet que la demande d'entretien d'une partie de la branche 5 du ruisseau Hazen formulée par la municipalité de Mont-Saint-Grégoire ne peut être accordée puisqu'il ne s'agit pas d'un cours d'eau suivant la définition de la Loi. Une lettre en informera les représentants de la municipalité.

6.0 **VARIA**

CAPV2024-04-30

**7.0**            **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8.0**            **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2188-04-24    Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC  
du Haut-Richelieu, ce 30 avril 2024.

ADOPTÉE

---

Mme Andrée Bouchard, Préfète

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et greffier-trésorier